



Le 10 juillet 2024

Objet : Casiers aux élèves

Madame, Monsieur,

Pour répondre à des demandes de parents et d'élèves, le Collège Saint Robert dispose de casiers dans lesquels les enfants peuvent déposer le contenu de leur cartable prévu pour les enseignements. Ces casiers ferment à l'aide d'un cadenas fourni par le locataire du casier (éviter les cadenas à code).

Les familles s'engagent à louer ces casiers pour une année scolaire entière au prix de **13 €** (il est possible de louer un casier par famille = **25€**). A ce montant s'ajoutent **6 € de caution par enfant** (somme qui sera remboursée, par virement en fin d'année scolaire, lorsque le casier est libéré, sans cadenas et en bon état, par l'élève). Cette somme figurera sur la facture annuelle.

L'élève peut conserver le même casier tout au long de sa scolarité au Collège. Le casier doit cependant être vidé et libéré chaque année fin juin et le cadenas ôté, pour nettoyage et travaux éventuels.

Il est formellement interdit aux élèves de changer de casier, sans en avoir informé préalablement le secrétariat.

|| Nous tenons à préciser qu'en 6e, les casiers ne sont pas indispensables, les ||
|| élèves peuvent en effet laisser leur sac dans la salle de classe. ||

Les élèves qui gardent leur casier de l'an dernier peuvent l'utiliser dès la rentrée.

Les élèves de 6^e qui ont retenu un casier seront informés, lors de la distribution des livres, du numéro qui leur a été attribué.

Les élèves de 5^e-4^e et 3^e qui ont précisé garder leur casier de l'an dernier, pourront l'utiliser dès la rentrée, le montant de la location figurera sur la facture annuelle.

Espérant répondre à votre attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mon profond dévouement.

Le Directeur
Didier VASSEUR

ATTENTION : les casiers sont réservés aux élèves demi-pensionnaires.